



Allocution de M. Jürg Lauber, Ambassadeur, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et Président du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de la réception donnée par la Fondation pour Genève, le 26 août 2025 à la résidence suisse à Cologne

Monsieur le Président de la Fondation pour Genève,

Chères invitées et chers invités,

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à la résidence suisse à Cologne.

Depuis 2020, j'ai le plaisir, en ma qualité de Représentant permanent de la Suisse auprès de l'ONU, d'accueillir ici la réception que la Fondation pour Genève organise en faveur de ses partenaires. C'est non seulement un plaisir pour moi, mais aussi un honneur.

Le président de la Fondation m'a demandé de dire quelques mots ce soir sur mon expérience en tant que Président du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Je le fais avec grand plaisir, même si, outre cette fonction spécifique, de nombreuses autres questions relatives à l'état général du multilatéralisme et au rôle de la Suisse et de Genève en tant qu'État hôte me préoccupent, comme vous le savez toutes et tous sans doute.

Le Conseil des droits de l'homme est en effet un élément important du multilatéralisme et de la Genève internationale.

Mon expérience au sein du Conseil est donc, dans une certaine mesure, représentative de ce que nous observons dans le système multilatéral au sens large et à Genève.

Pour rappel :

Le développement et la protection des droits de l'homme sont l'un des trois piliers du mandat des Nations Unies, aux côtés de la paix et de la sécurité et du développement durable.

Je cite les paroles de l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan : « Il n'y a pas de paix sans développement, pas de développement sans paix, et ni l'un ni l'autre sans droits de l'homme ».

Nous, Suisses, en sommes très conscients, même si nous oublions parfois le rôle et la place des droits de l'homme dans notre histoire et évolution vers un État fédéral souverain, moderne et prospère, et que nous considérons comme acquis le niveau élevé dont jouissent actuellement les droits de l'homme en Suisse.

La Constitution fédérale garantit des droits fondamentaux, des droits civils et des buts sociaux, qui sont directement liés aux droits de l'homme internationalement reconnus et qui doivent être respectés par tous les organes de l'État. Il en va de même pour la Constitution de la République et canton de Genève.

À l'article 54, alinéa 2, de la Constitution fédérale, la Suisse s'engage, en outre, à promouvoir et à respecter les droits de l'homme dans sa politique extérieure en respectant les traités internationaux.

Fort de son expérience nationale et du mandat constitutionnel, la Suisse s'est fortement engagée en faveur de la création en 2006, soit il y a presque vingt ans, du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Elle en est depuis l'un des membres les plus actifs et les plus influents.

Le fait qu'un Suisse assume la présidence du Conseil cette année est avant tout un honneur et un signe de reconnaissance des autres États pour le rôle particulier que joue la Suisse en tant qu'Etat membre et Pays hôte.

Le Conseil est la principale instance intergouvernementale chargée des droits de l'homme. Son mandat consiste à promouvoir tous les droits de l'homme partout dans le monde, à prévenir les violations y relatives ou à y réagir, ainsi qu'à aider les États à améliorer la situation des droits de l'homme sur leur territoire.

Quand on regarde la situation actuelle dans le monde, on comprend vite que le Conseil des droits de l'homme est confronté à divers défis. Des défis qui se profilent depuis un certain temps déjà et qui se sont, hélas, nettement accentués ces derniers mois.

Je fais ici référence à deux phénomènes : *disengagement* and *defunding*, le désengagement et le retrait des financements.

Au sein même du Conseil des droits de l'homme, comme ailleurs, nous voyons certains gouvernements décider d'ignorer leurs obligations internationales, de se soustraire à toute forme de responsabilité, de refuser la coopération équitable avec d'autres États et d'imposer leur volonté à tous les autres, y compris à leur propre population, par tous les moyens.

Le Conseil des droits de l'homme est également confronté à une réduction massive des ressources nécessaires à la mise en œuvre de son mandat.

Que faire ?

Nous ne pouvons pas éviter de nous adapter à ces nouvelles conditions.

Pour le Conseil des droits de l'homme, il s'agira essentiellement de se concentrer sur le cœur de son mandat, c'est-à-dire de faire moins tout en obtenant le plus grand impact possible;

Parce que nous n'avons plus les moyens de nous occuper de tout ce qui serait souhaitable;

Parce que nous devons établir un nouveau consensus sur la base duquel nous pourrions former de nouvelles coalitions des Etats;

Des États qui restent convaincus de l'importance d'une forme de coopération internationale fondée sur le droit et la valeur des droits de l'homme;

Des Etats qui porteront le Conseil des droits de l'homme vers l'avenir.

Cette entreprise sera difficile et douloureuse, alors que son succès n'est pas garanti.

Mais il n'y a pas d'alternative.

Il en va de la dignité humaine, de la justice, de la paix et de la prospérité.

En ce sens, je me sens « angoissé », mais aussi très motivé à mettre tout en œuvre, pendant les mois qui me restent à la présidence du Conseil, pour faire avancer les objectifs que je viens de mentionner.

Je suis heureux de pouvoir compter sur le soutien de la Confédération, du canton et de la ville de Genève, ainsi que sur celui de vous toutes et tous, amies et amis de la Fondation pour Genève.

Je vous remercie de votre attention.